

Les échos du CE

Réunion du 25 Septembre 2014

Point NCAC

Point de situation sur le mois de septembre : finalisation des formations des conseillers à l'emploi (2^{ème} journée).

Le groupe projet s'est réuni : 1 note devrait sortir sous peu. En parallèle, formation des RRA + renforcement destiné aux managers (3 sessions ouvertes).

En octobre, 2^{ème} journée de renforcement des managers liée aux impacts opérationnels.

Fermeture des agences les 16 et 23 octobre 2014.

Aucun EID ne sera planifié le 20 octobre, jour de livraison de la nouvelle version.

Point RH

Mouvement du personnel Août 2014 : 6 CDD sur la PRP en surnuméraire, pour renforcer l'équipe du 39.49 à l'arrivée de la NCAC.

4 entrées en CDI et 3 sorties liées au mouvement précédent sur des mutations inter-région.

4 entrées en CUI, 6 sorties dont une démission pour reprise d'activité.

Point « intensif jeunes » : 14 appels à mission. 11 personnes détectées. La date de forclusion a été reportée au 25/09/2014 pour les 3 autres (Vire, Bayeux et Flers). Le service RH s'engage à faire un débriefing avec les personnes non retenues (19 candidatures).

Information sur les prestations Activ'emploi et Activ'projet

2 nouvelles prestations vont être proposées aux demandeurs d'emploi à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une période ferme de 3 ans. Il y aura un prestataire unique pour la région afin de faciliter les échanges et la veille qualité (notamment en terme de livrables). Seuls 8 lieux d'exécution pourront être proposés (Caen, Lisieux, Vire, Cherbourg, Saint-Lô, Avranches, Alençon et Argentan.

Activ'emploi s'adresse essentiellement aux DE autonomes qui n'ont besoin que d'un appui méthodologique pour organiser et mettre en œuvre leurs démarches. La prestation est prévue pour 4 mois. Un entretien individuel aura lieu au démarrage puis un contact final est prévu. Pour le reste, la prestation pourra se réaliser à distance, par mail, vidéoconférence, ou par téléphone. Le DE pourra s'auto-prescrire Activ'emploi en utilisant son espace personnel.

Activ'projet doit aider le demandeur dans l'élaboration ou la confirmation de son projet professionnel. La prestation débute et se termine par un entretien physique, un autre est prévu à mi-parcours afin de réaliser un point. La prescription d'Activ'projet est issue d'un diagnostic partagé entre le conseiller pôle emploi et le demandeur.

La prestation dure 8 semaines et remplace les actuelles CPP et CAP. Le SNU s'inquiète du peu de lieux d'exécution et des déplacements induits pour les demandeurs. Ce à quoi la Direction nous répond qu'une grande partie de ces prestations pourra se réaliser à distance et que, contrairement à maintenant, le conseiller aura le choix du lieu de réalisation.

Information relative au dispositif d'agence témoin

Présenté comme : « un moyen nouveau de mesure de l'intégration des sujets d'ordre métier déployés jusqu'au niveau agence pour ajuster les actions de conduite du changement proposées par le national ou le régional » (ouf !), ce dispositif consistera en des questionnaires en ligne que devront remplir les agents des sites sélectionnés pour vérifier qu'ils (les agents) comprennent leur travail (il était temps), réalisent les tâches requises et respectent les consignes. A ces questionnaires pourront s'ajouter des entretiens téléphoniques, voire des observations en agence.

Pour la Direction il s'agit aussi de mesurer la motivation des équipes et leur adhésion aux enjeux, leur niveau de saturation (!!!) afin d'améliorer le climat social et sans aucune volonté de contrôle.

Donc... Aucune raison de se sentir surveillés, menacés, aucun stress à avoir. Les agents d'Hérouville et

de L'Aigle, qui sont les premiers sites désignés pour ces enquêtes devraient se sentir rassurés !

Information sur l'arrêt du 3949 en agence

Après que le médiateur national a alerté sur les incivilités liées au renvoi des demandeurs sur le 3949 sur site (et non pas après les nombreuses alertes faites par les représentants du personnel !), la direction a décidé de supprimer tout bonnement l'accès au 3949 depuis les points phone en agence.

5 régions ont testé cette suppression et le bilan bien évidemment, est merveilleux : les DE que l'on renvoie sur les bornes PILA sont ravis, puisqu'ils sont accompagnés dans leur approche de l'outil et qu'ils sont mieux préparés à leur EID. Les conseillers sont ravis puisque les dossiers d'inscription sont parfaitement remplis et que le fait d'être moins positionnés au téléphone leur permet de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin, en entretien de face-à-face. Les agents en CDD sont ravis puisqu'ils pourront être encore plus nombreux à faire de l'AZLA !!
Merci, Monsieur le médiateur !

Consultation sur l'effectif cible dans le cadre du dispositif Intensif jeunes

La Direction revient sur le recueil d'avis sur l'affectation des renforts et leur localisation, « dans un souci d'application de la règle et de l'esprit de la règle ».

L'accord National Interprofessionnel dit de sécurisation de l'emploi qui en découle nécessite pour tout processus

d'information/consultation, une réflexion entre la direction et les représentants du personnel pour cadrer la consultation en question, en termes de délai. Faute d'accord, l'avis est considéré comme rendu (vote contre) dans

le délai d'un mois, suivant la transmission aux représentants du personnel des documents relatifs au dossier en question.

Rappel : 14 appels à mission sur le dispositif Intensif Jeunes et 7 renforts. Le choix des sites d'implantation a été fait en fonction de la « DEFM Jeunes » et le choix d'affectation des renforts a été fait en fonction de la charge globale de ces sites.

Est-ce que les sites impactés ont la capacité d'accueil de ces renforts ?

Réponse de la Direction : 3 sites ont la capacité en nombre de postes installés et aménagés, Cherbourg-Centre, Flers et Avranches.

Pour les 4 autres, Falaise, Vire, Lisieux et Bayeux, les espaces ont été identifiés mais doivent être aménagés. Les DAPE de ces sites seront questionnés pour savoir ce qui doit être fait puis le CHSCT sera consulté. Tous les élus se déclarent dans l'incapacité de rendre un avis en l'état estimant ne pas être en possession de tous les éléments pouvant le leur permettre.

Les élus interrogent la Direction sur l'utilité de revenir sur cette consultation puisque l'avis été réputé rendu le 18 août 2014 en application de l'ANI, accord national interprofessionnel, dit Loi de sécurisation de l'emploi, et que rien ne peut modifier l'hypothèse actuelle de la Direction.

Celle-ci répond qu'elle consulte habituellement le CE sur « l'Organigramme Cible ». Ces renforts le modifiant, cette consultation était nécessaire.

Orientations régionales formations 2015

Poursuite des orientations 2014 le PPF (le plan pluriannuel de formation s'étend jusqu'à fin 2015). La nouvelle convention tripartite apportera certainement des évolutions à ces orientations. Point

clé de la réforme de la formation professionnelle, loi du 5 mars 2014 qui interviendra à compter du 01/01/15 :

Mise en place du CPF (compte personnel de formation) qui remplacera le DIF et le CEP (conseil en évolution professionnelle).

Poursuite et renforcement des compétences des agents en matière de diagnostic.

Bilan provisoire formations 2014

Bilan fait au 30/06/14 :

Les taux de réalisation du PPF (plan pluriannuel de formation) 71,90% et du plan de formation régional 66,23% est très satisfaisant (2 fois plus élevé qu'en 2013).

Nous déplorons cependant le manque d'actions de formations pour certaines fonctions support, entre autre la DSO, et des formations managers qui tardent à se mettre en place.

Nous alertons sur les formations ayant pour objectif de « maintenir et renforcer les connaissances des agents sur les applicatifs et outils » qui ne sont pas suffisamment anticipées et réalisées dans de mauvaises conditions : accès à la base école impossible ou en nombre insuffisant, formations faites en périodes de congés (exemple modification EID). La direction nous informe de la mise en place de 2 journées de fermeture (les 16 et 23 octobre) pour la livraison SI3 et de la reconduction des formations AOSI.

Concernant les formations des agents en CDD de moins de 6 mois, nous avons, enfin, été entendus : il est prévu 1 journée d'accueil suivie de 2 j sur « canal de délivrance des services » et 2 j sur « gestion globale du compte » (contre 2 jours prévus jusqu'à présent).

Sur OTLV nous faisons remonter que les agents ne peuvent pas mettre en œuvre en agence. La

direction affirme que cela reste un axe majeur pour 2015. A suivre...

NCAC : nous informons la direction de l'inquiétude des agents car malgré les formations ils ne se sentent pas « outillés » pour faire.

Une plaquette d'information à destination des DE arrivera en agence dans une dizaine de jours...

FRG : toujours des problèmes pour la mise en place du tutorat : c'est en cours d'étude...

RRA : ils ont été submergés par les tâches qu'on leur a confiées et ont été en difficulté pour s'approprier les formations dispensées. la DR dit qu'un point sera fait avec eux en fin d'année.

Les besoins individuels issus des remontées des EPA 2013 seront principalement réalisés sur le second semestre ainsi que la poursuite du plan de formation régional.

DIF : 25 demandes, 20 accordées (certaines demandes qui ne sont pas directement en lien avec le métier sont accordées hors temps de travail dans le cadre de la création d'entreprise ou du départ à la retraite).

Fonctionnement du CE et des ASC

Séjour à Londres : le CE a émis un avis favorable à la proposition faite par la commission ASC d'organiser un week-end à Londres courant janvier 2015. 50 personnes pourront participer à cette action collective. Les membres de la commission ASC sont en relation avec différents prestataires en vue de trouver le produit correspondant. L'action sera ensuite mise en ligne sur Proweb.

Dotation de 100 euros : Le budget prévisionnel 2014 incluait le ver-

sement en fin d'année d'un montant de 100 euros à chaque agent. Le CE a majoritairement retenu le principe du versement de cette dotation de fin d'année sous forme de chèques Cadhoc à tout agent présent dans les effectifs au 1^{er} octobre 2014. Vous serez prochainement informés des modalités de transmission de cette dotation.

Le CE a majoritairement retenu le principe de la mutualisation nationale d'une partie de son budget. Toutefois, les problèmes de fonctionnement du CCE (comité central d'entreprise) et les incidences qu'ils ont sur la commission nationale de gestion des ASC a conduit le CE a décidé dès maintenant de garder la gestion globale de son budget pour l'exercice 2015.

Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE

Claire Aussant, Christelle Benoit, Yannick Dennebouy, Christine Dubrulle, Sandrine Fontanel,

Céline Guillet, Fabien Lemarchand, Franck Messidor, Ludovic Somon, Nathan Ursin, Yvonne Vincent